

# Un étudiant du Grand Est sur quatre a déménagé au cours de l'année précédente

Insee Analyses Grand-Est • n° 165 • Septembre 2023



En 2019, 201 000 étudiants résident et étudient dans le Grand Est. Parmi eux, 27 % ont changé de domicile au cours de l'année précédente. Les étudiants s'installant dans le Grand Est arrivent majoritairement d'une région voisine ou de l'étranger. Lorsqu'ils déménagent, les étudiants privilégient les unités urbaines de plus de 200 000 habitants, à proximité des pôles d'enseignement supérieur.

Plusieurs facteurs influent sur la mobilité résidentielle, notamment le niveau de diplôme : plus celui-ci est élevé, plus la probabilité d'avoir déménagé au cours de l'année précédente augmente.

Les trois quarts des étudiants ayant changé de domicile sont inscrits dans un établissement du supérieur situé dans leur nouvelle commune de résidence, contre la moitié des autres étudiants. Après avoir déménagé, la moitié d'entre eux vivent seuls et dans des logements plus petits que les étudiants n'ayant pas déménagé dans l'année.

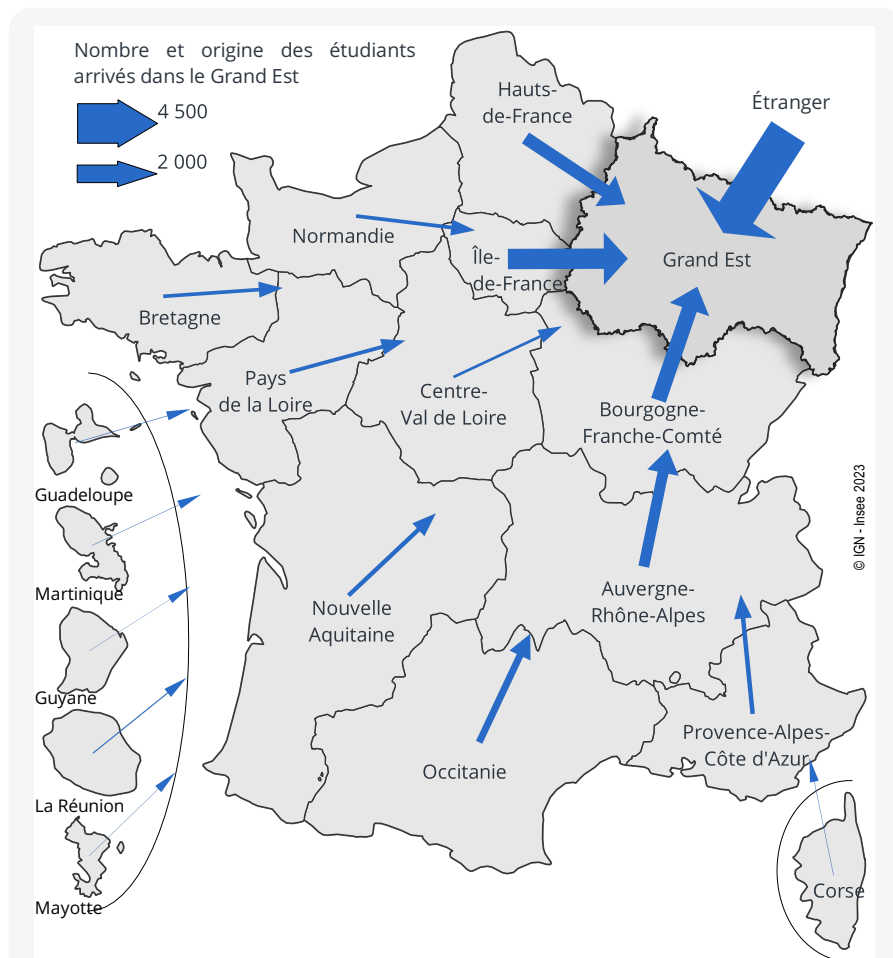
En 2019, 201 000 **étudiants** résident et étudient dans le Grand Est. Ils représentent 21 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans de la région et 4 % de l'ensemble de la population. Parmi ces étudiants, 27 % ont changé de domicile au cours de l'année précédente, contre 11 % parmi l'ensemble de la population du Grand Est. Les étudiants font partie des populations les plus mobiles, les études représentant une des principales raisons de la **mobilité résidentielle**.

## Un étudiant sur deux vit dans les unités urbaines de Strasbourg, Nancy ou Reims

La répartition des étudiants est très hétérogène sur le territoire du Grand Est : ils se concentrent dans les grandes **unités urbaines**, à proximité de l'offre d'enseignement supérieur. En effet, 22 % des étudiants vivent à Strasbourg, 17 % à Nancy et 10 % à Reims, soit les unités urbaines qui abritent les principaux établissements d'enseignement supérieur. De même, ce sont les départements du Bas-Rhin et de la Meurthe-et-Moselle qui accueillent la majorité des étudiants de la région (respectivement 29 % et 22 %). Les étudiants représentent 6 % de la population de la Meurthe-et-Moselle et 5 % de celle du Bas-Rhin et de la Marne, contre 4 % dans la région.

Les étudiants ayant déménagé l'année précédente sont surreprésentés dans la Marne et la Meurthe-et-Moselle, où ils correspondent respectivement à 33 % et

## ► 1. Nombre et origine des étudiants arrivés dans le Grand Est en 2019



**Lecture :** dans le Grand Est, en 2019, 2 310 étudiants venant d'Île-de-France se sont installés dans la région au cours de l'année précédente.

**Champ :** étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement du Grand Est et ayant emménagé dans le Grand Est en 2019.

**Source :** Insee, recensement de la population 2019.

32 % de l'ensemble des étudiants. La part d'étudiants en mobilité vers les principaux pôles du supérieur (Strasbourg, Nancy, Metz, Reims et Mulhouse) est deux fois plus élevée que dans les autres unités urbaines : les étudiants déménagent principalement pour se rapprocher de leur lieu d'études.

Deux tiers des étudiants sont âgés de 20 à 25 ans. En moyenne, les étudiants en mobilité au cours de la dernière année sont légèrement plus âgés que les autres étudiants : 14 % ont plus de 25 ans, contre 12 % pour les autres.

Parmi l'ensemble des étudiants, la proportion de ceux qui ont changé de résidence augmente avec le niveau de diplôme. En effet, dans la région, un tiers des étudiants titulaires d'au moins un bac+3 ont déménagé au cours de l'année précédente, contre un quart pour ceux ayant au plus le baccalauréat.

Dans le Grand Est, 10 % des étudiants vivent en couple. Après le rapprochement du lieu d'études, la mise en couple est une des principales raisons de la mobilité des étudiants. La part d'étudiants qui vivent en couple est deux fois plus élevée pour ceux qui ont réalisé une mobilité résidentielle que pour les autres (respectivement 16 % et 8 %).

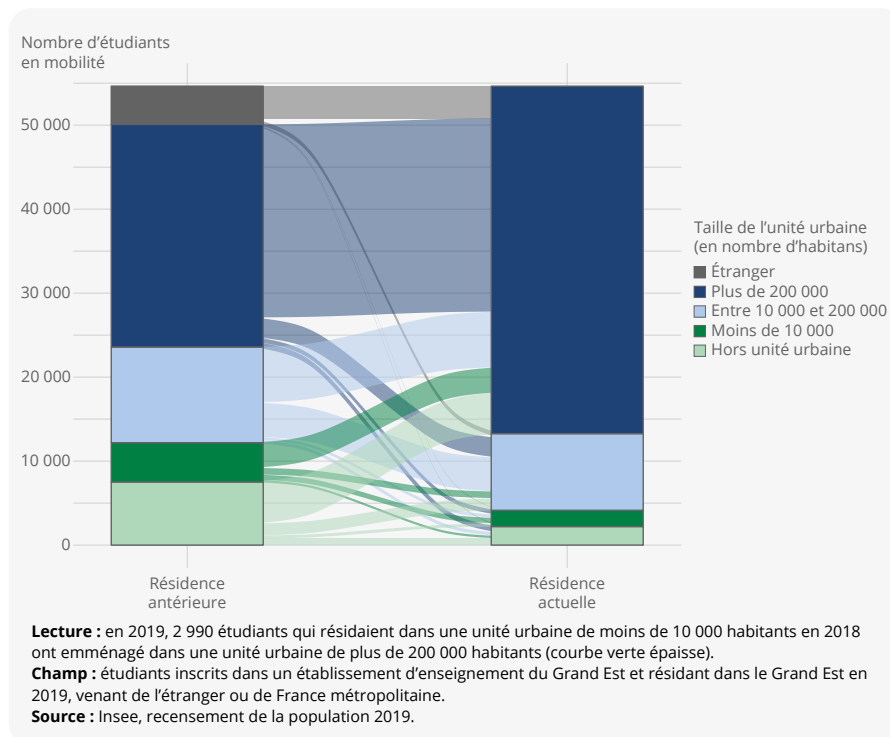
### Trois étudiants sur dix arrivant dans la région viennent de l'étranger

Parmi les 55 000 étudiants qui ont changé de domicile au cours de l'année précédente, près des trois quarts l'ont fait au sein du Grand Est : 73 % d'entre eux résidaient déjà dans la région un an auparavant.

Parmi ceux qui n'habitaient pas dans la région l'année précédente, 30 % arrivent de l'étranger ► **figure 1**. Ils viennent ensuite des régions voisines du Grand Est : Île-de-France (15 %), Bourgogne-Franche-Comté (12 %), Hauts-de-France (10 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (8 %). La proximité géographique semble être un facteur de choix dans la réalisation d'une mobilité résidentielle. Plus la région d'origine est éloignée du Grand Est, moindre sera sa contribution aux entrées migratoires : ainsi, les étudiants originaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Nouvelle-Aquitaine représentent respectivement 3 % des mobilités à destination du Grand Est.

Les personnes qui arrivent de l'étranger sont plus âgées que les autres étudiants ayant déménagé : 23 % d'entre eux ont 25 ans ou plus, contre 14 % des étudiants venant de France. Plus l'âge augmente, plus les étudiants seraient prêts à quitter

## ► 2. Origine et destination des étudiants en mobilité selon la taille de l'unité urbaine



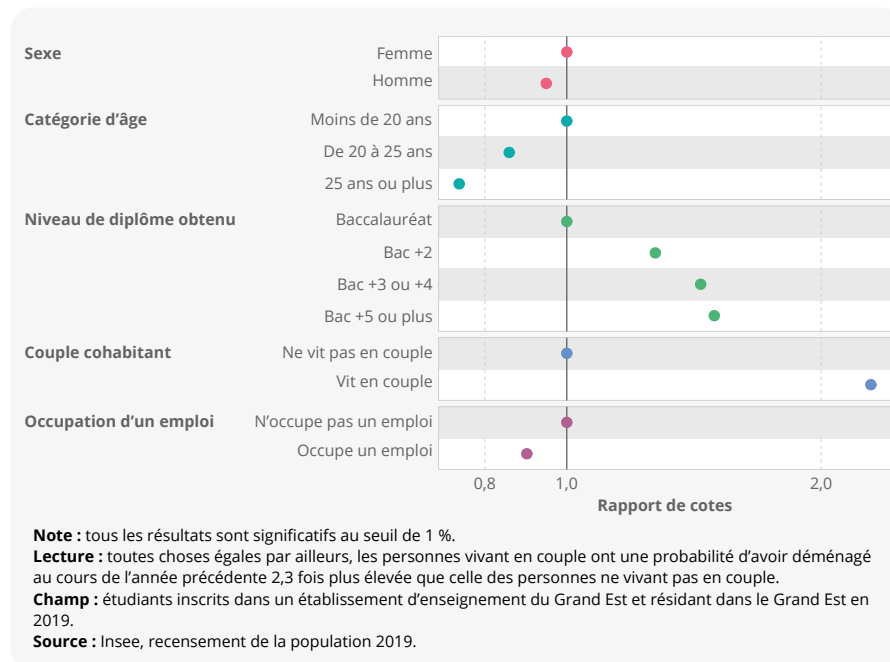
leur pays pour suivre des formations spécifiques et plus rares, du niveau Grandes Écoles ou Master par exemple.

### Des mobilités principalement à destination des grandes unités urbaines

Les trois quarts des étudiants qui ont changé de domicile se sont installés

dans une unité urbaine de plus de 200 000 habitants ► **figure 2**, et plus particulièrement, presque deux tiers des étudiants ont emménagé dans la ville-centre d'une de ces unités urbaines. Comme on l'a vu, ces villes sont des pôles d'enseignement supérieur. Ce comportement est beaucoup plus marqué chez les étudiants originaires de l'étranger, puisqu'ils emménagent pour 84 % dans des unités urbaines de plus de

## ► 3. Principaux déterminants d'un déménagement au cours de l'année précédente, toutes choses égales par ailleurs



200 000 habitants et pour 82 % dans une ville-centre.

### Plus le niveau de diplôme est élevé, plus la probabilité d'avoir déménagé l'année précédente augmente

Toutes choses égales par ailleurs, plus le niveau de diplôme obtenu est élevé, plus la probabilité d'avoir connu une mobilité résidentielle au cours de l'année précédente est forte. En revanche, l'éloignement du lieu d'études peut exercer un effet dissuasif lors du choix de la formation : « la distance constitue un frein aux migrations d'autant plus important que les étudiants sont peu avancés dans le cursus universitaire » [Baron et Perret, 2005 ► **Pour en savoir plus**].

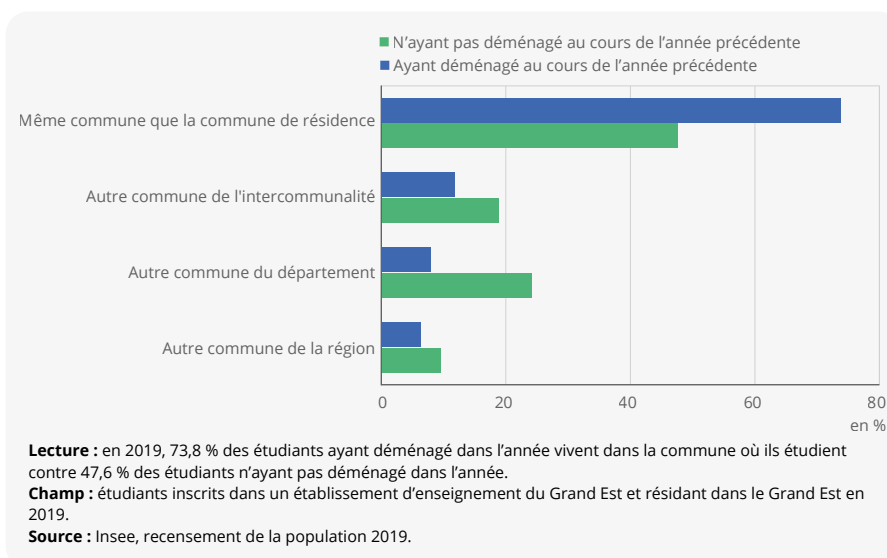
Les étudiants ayant obtenu un diplôme de niveau bac+3 ou bac+4 ont plus de chance d'avoir changé de domicile que les étudiants qui ont un niveau de diplôme égal au baccalauréat (1,4 fois plus). Ce résultat s'explique par une faible offre de proximité : si la mobilité n'est pas contrainte, elle s'avère être recommandée, d'autant plus lorsque le niveau d'études augmente. En effet, plus le niveau de formation et de spécialisation s'accroît, plus la répartition sur le territoire devient inégale, et concentrée principalement dans les grands pôles d'enseignement supérieur.

À l'inverse, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité d'avoir déménagé au cours de l'année précédente se réduit globalement avec l'âge : elle est plus faible pour les étudiants âgés de 20 à 25 ans que pour les étudiants âgés de moins de 20 ans. Cela peut s'expliquer par un effet de sédentarisation avec l'âge, à la suite d'une mobilité réalisée auparavant ou en attendant leur indépendance financière. Après avoir déménagé afin de se rapprocher du lieu d'études, les étudiants vont généralement y terminer leur cycle d'études. Ce sera au moment de l'insertion professionnelle que se posera la question pour les nouveaux diplômés de rester dans le dernier lieu d'études ou d'envisager une nouvelle mobilité.

D'autres facteurs influent sur la mobilité résidentielle. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les femmes sont davantage mobiles que les hommes. De même, les étudiants qui résident en couple ont plus de chance d'avoir changé de domicile l'année précédente que les autres (2,3 fois plus). En effet, pour les étudiants vivant en couple, le déménagement a lieu généralement dans le cadre de la mise en couple.

Enfin, occuper un emploi réduit la probabilité d'avoir changé de résidence.

## ► 4. Répartition des étudiants selon le lieu d'étude



L'emploi étudiant pourrait représenter un facteur de stabilité et d'ancrage dans la commune de résidence.

### Les étudiants ayant effectué une mobilité résidentielle plus souvent dans leur commune d'études

En 2019, la majorité des étudiants qui résident dans le Grand Est sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans leur commune de résidence (55 %) ou dans une autre commune de leur intercommunalité (17 %). La proximité du lieu d'études est d'autant plus forte lorsque les étudiants ont emménagé l'année précédente. Ainsi, 74 % des étudiants ayant changé de domicile sont inscrits dans un établissement du supérieur situé dans leur commune de résidence, contre 48 % pour les autres.

En outre, plus la distance parcourue par l'étudiant lors de sa mobilité résidentielle est importante, plus il aura tendance à s'installer dans sa commune d'études : en effet, 84 % des étudiants arrivant de l'étranger ou d'une autre région de France habitent dans la même commune que celle du lieu d'études, contre seulement 70 % des étudiants originaires du Grand Est. En revanche, ces derniers sont plus nombreux parmi les étudiants qui résident dans une autre commune de l'intercommunalité, du département ou de la région.

Ceci se traduit également par des différences en termes de distance à parcourir entre la commune de résidence et celle du lieu d'études : pour les étudiants ne vivant pas dans leur commune d'études, la distance médiane est de 21 km pour ceux n'ayant pas changé de domicile l'année précédente,

contre 18 km pour ceux qui ont effectué une mobilité. La moitié des étudiants qui ont déménagé au sein du Grand Est parcourent au moins 21 km pour se rendre dans leur établissement, contre seulement 7 km pour les étudiants qui viennent d'une autre région ou de l'étranger.

### Les étudiants ayant déménagé l'année précédente ne vivent quasiment plus chez leurs parents

En 2019, 92 000 étudiants vivent chez leur(s) parent(s), soit 46 % des étudiants du Grand Est. Parmi ceux qui n'ont pas changé de résidence l'année précédente, 59 % habitent avec leur(s) parent(s), contre seulement 12 % des autres étudiants. Ainsi, le déménagement représente pour la majorité des étudiants l'occasion de quitter le foyer parental et d'accéder à l'autonomie résidentielle. Enfin, une minorité d'étudiants vit en **communauté** : ce mode de cohabitation, le plus souvent en cités universitaires, concerne 8 % de ceux qui ont changé de domicile et 5 % des autres étudiants.

La part d'étudiants ayant quitté le domicile familial (décohabitant) est deux fois plus élevée pour ceux qui ont déménagé au cours de l'année précédente que pour les autres (respectivement 81 % et 36 %). Après avoir déménagé, la moitié des étudiants vivent seuls (49 %), 18 % sont en colocation, et 14 % sont en couple ou adultes d'une famille.

Parmi les étudiants ayant déménagé l'année précédente, 87 % vivent en appartement, contre 54 % pour les autres. Ce sont majoritairement des logements de petite taille : plus d'un tiers des étudiants ayant changé de domicile habitent à présent dans moins

de 30 m<sup>2</sup>, contre un septième des autres étudiants. De même, plus de la moitié des étudiants ayant effectué une mobilité habitent dans un logement qui compte moins de 3 pièces : 35 % vivent dans un appartement d'une seule pièce, et 23 % dans un logement de deux pièces. L'autre moitié réside dans des logements plus grands, comportant parfois plus de 5 pièces (13 %) : il s'agit principalement de colocations. Ces dernières permettent en effet un partage des coûts, ainsi que la création de nouveaux liens dans le lieu de destination. ●

Perrine Kauffmann (Insee),  
Eugenia Prospero (Institut de démographie  
de l'Université de Strasbourg)

Retrouvez plus de données en  
téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

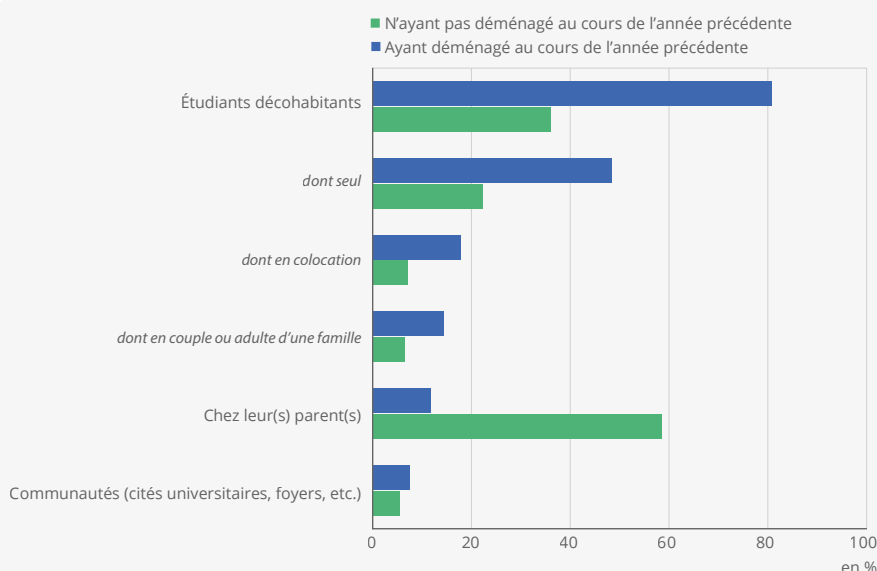
### ► Pour comprendre

Les caractéristiques sociodémographiques des individus sont connues au moment du recensement de la population. On ignore ce qu'elles pouvaient être avant l'année du recensement. Ainsi, par exemple, les caractéristiques des étudiants qui ont changé de domicile sont celles des étudiants à l'issue de leur migration. Cela ne présume en rien de leur situation au moment du départ.

### ► Sources

Le **recensement de la population** fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, profession, logement, etc. Il permet également de connaître le lieu de résidence des habitants au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente et ainsi de repérer les personnes qui habitaient ou non le même logement un an auparavant. Les déménagements étudiés dans cette étude correspondent aux personnes ayant changé de logement entre deux 1<sup>er</sup> janvier successifs.

## ► 5. Répartition des étudiants selon le mode de cohabitation



**Lecture** : en 2019, 11,7 % des étudiants ayant déménagé dans l'année vivent avec leur(s) parent(s) contre 58,6 % des étudiants n'ayant pas déménagé dans l'année.

**Champ** : étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement du Grand Est et résidant dans le Grand Est en 2019.

**Source** : Insee, recensement de la population 2019.

### ► Définitions

**Un étudiant** est une personne ayant déclaré être, au recensement de la population 2019 : âgée de 15 à 29 ans, détentrice du baccalauréat ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires, et inscrite dans un établissement d'enseignement.

Une **mobilité résidentielle** est un changement de lieu de résidence. Le recensement de la population 2019 permet de connaître pour les personnes vivant en France les mobilités résidentielles intervenues l'année précédant celle de recensement.

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les unités urbaines sont construites en France métropolitaine et dans les DOM d'après la définition suivante : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Une **communauté** est un ensemble de locaux d'habitation relevant d'une même autorité gestionnaire et dont les habitants partagent à titre habituel un mode de vie commun.

### ► Pour en savoir plus

- Fontaine M., Hamzaoui L., « Six étudiants ligériens sur dix résident à Nantes ou à Angers », *Insee Flash Pays de la Loire* n° 118, février 2022.
- Aude J., Bianco E., « Les logements étudiants se concentrent dans les métropoles », *Insee Analyses* n° 127, août 2021.
- Monchâtre V., Muller J., « Un tiers des emplois des étudiants ne font pas partie de la formation suivie », *Insee Analyses Grand Est* n° 94, avril 2019.
- Baron M., Perret C., « Mobilités étudiantes et territoires universitaires : vers une uniformisation des pratiques ? », *Espace populations sociétés*, 2005/3 | 2005.

